

les FOULÉES de *Cyrano*

COUREZ AVEC PANACHE !

DIMANCHE

11
OCT.

À PARTIR
DE 8H

GRATUIT

Nouveau

8H : MARCHÉ
LUDIQUE DE 5KM

12H : COURSE ROSE
DE 1KM

COURSES LABELISÉES

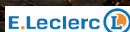
9H30 : 5 KM

10H30 : 10 KM



INSCRIPTIONS
OBLIGATOIRES !

SUR WWW.SANNOIS.FR



DÉPARTS ET ARRIVÉES

Stade Auguste Delaune

52, rue du Lieutenant G. Keiser

Règlement de la course Les Foulées de Cyrano

1. Organisation

Les Foulées de Cyrano sont organisées en partenariat avec l'association Athletic club Saint-Gratien Sannois (ACSGS)

Les deux courses sur route, de 5 km et 10 km, sont ouvertes à toutes et à tous, licenciés (ées) ou non.

Le plan du parcours est consultable sur le site internet www.ville-sannois.fr

Les courses de 5 km et 10 km sont labellisées F.F.A.

• **L'accueil, les vestiaires et les douches** se trouvent sur le site de l'organisation au stade Delaune, rue du Lieutenant Georges Keiser.

• **Le stationnement** : des parkings à proximité du départ (gare et mairie) sont accessibles. Attention : vous ne pourrez pas stationner sur le circuit.

• Les inscriptions :

- Conformément aux articles L 231-2 et L 231-3 du Code du sport

Aucune inscription ne sera prise en compte si elle n'est pas accompagnée d'une licence en cours de validité « athlé compétition », « athlé entreprise », « athlé running » ou d'un « pass J'aime courir » délivrés par la FFA ou d'un certificat médical (feuille original ou une copie signée) de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition, d'une validité de moins d'un an à la date de la compétition.

Pour information : l'organisateur doit conserver pendant une durée de 10 ans les justificatifs de certificat médical des personnes ayant participé à une compétition. Le délai de prescription pour un dommage corporel est de 10 ans.

Aucune inscription ne sera prise par téléphone.

Le coût de participation est de 11 euros pour les non licenciés et de 9 euros pour les licenciés pour les courses de 5 km et 10 km.

La marche ludique (5 km) et la course rose pour tous (1km), familles, parents, enfants et accompagnateurs, sont gratuites. **La ville de Sannois fera don à La ligue contre le cancer d'une somme correspondant à 1 € par participant.**

Inscriptions pour les courses de 5 km et 10 km uniquement par internet jusqu'au vendredi 9 octobre 2026 à midi.

Attention : pas d'inscription le samedi 10 octobre 2026 ni le dimanche 11 octobre 2026 sur place.

Les dossards et les puces électroniques sont à retirer sur présentation d'une pièce d'identité, à partir de 8h, le jour de la course, dans le gymnase Auguste Delaune, à l'intérieur du site de l'organisation, rue des Garonnes ou rue du Lieutenant Georges Keiser.

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée.

Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Pour les catégories jeunes, il est fortement recommandé de ne pas prendre part à plus d'une épreuve running par mois, et ce dans la limite de six par an.

Important : si pour des raisons de force majeure ou indépendantes de sa volonté, la ville ne pouvait assurer l'organisation de cette manifestation, elle ne remboursera pas les inscriptions et de surcroît, aucun des frais engagés par les participants.

2 – Courses

Les catégories d'âges appliquées sont celles définies sur le formulaire d'inscription. Les participants sont tenus de courir dans le cadre de leur catégorie. Le surclassement ne sera pas autorisé.

Le nombre de coureurs est limité à 450.

Les concurrents doivent respecter le balisage et les consignes des commissaires de course. Ils s'engagent à ne rien jeter et à respecter les propriétés privées ainsi que la végétation. L'équipe sécurité sera habilitée à retirer le dossard et à mettre hors course tout concurrent jugé inapte à continuer l'épreuve.

Les abandons doivent être indiqués au signaleur le plus proche qui préviendra l'organisateur. Le coureur sera ramené vers le site de départ par le véhicule de la sûreté publique ou par un véhicule de l'organisation. Aucun suiveur n'est accepté sous peine de disqualification.

L'utilisation de bâtons n'est pas autorisée.

Limite horaire :

Le temps maximum alloué pour le 5 km est de 1h et le temps maximum alloué pour le 10 km est de 1h30. Passé ce délai, les concurrents seront considérés comme hors course mais pourront continuer sous leur seule responsabilité et devront alors se conformer aux dispositions du Code de la route.

LE DÉROULEMENT DES COURSES

Course de 5 km : le départ est prévu à 9h30. Il est ouvert aux catégories cadets, juniors, espoirs, seniors, masters et minimes.

Course de 10 km : le départ est prévu à 10h30. Elle est ouverte aux catégories minimes, cadets, juniors, espoirs, seniors et masters.

Les courses sont accessibles aux athlètes en fauteuil à l'exception de ceux de type handibike considérés comme cyclistes par la fédération handisport. Le port du casque et des gants est obligatoire et le fauteuil doit être doté d'un dispositif de freinage.

Marche ludique de 5 km : le départ est prévu à 8h.

Course rose de 1 km : le départ est prévu à 12h.

Les ravitaillements : pour la course de 5 km, celui-ci est prévu à l'arrivée. Pour la course de 10 km, un ravitaillement est prévu à la moitié et un autre à l'arrivée.

L'accompagnement du coureur sur le circuit n'est pas permis pendant la course.

3 – Classements et récompenses

Courses de 5 km et 10 km :

Remise de chèques cadeaux, pour :

- Première femme et premier homme du 5 km et du 10 km : 200 euros
- Deuxième femme et deuxième homme des 5 km et 10 km : 100 euros
- Troisième femme et troisième homme des 5 km et 10 km : 50 euros

Un classement général hommes, femmes et par catégorie est établi par course.

Des chèques cadeaux de 30 euros seront aussi offerts aux premières femmes et aux premiers hommes de chaque catégorie.

Une seule récompense est possible par coureur.

Course rose (1 km) et marche ludique (5 km) :

Non chronométrée, pour tous.

4 – Publication des résultats

Les résultats des courses 5 km et 10 km seront publiés sur le site d'arrivée et sur le site internet de la ville : www.ville-sannois.fr

Conformément à la loi dite Informatique et Libertés, les participants peuvent s'opposer à la parution de leurs résultats sur ces sites en cas de motif légitime. Pour la fédération, en faire la demande à l'adresse électronique dpo@athle.fr et pour la ville à l'adresse électronique sports@sannois.fr ou par courrier postal à l'adresse : Service des sports et de la vie associative - Hôtel de ville - Place du Général Leclerc - BP 60088 - 95 111 Sannois Cedex.

La marche ludique et la course rose pour tous ne feront pas l'objet de publication.

5 – Responsabilités

L'organisation des Foulées de Cyrano est couverte en responsabilité civile par l'assurance collective de la ville de Sannois. De plus :

• **Licenciés et participants** d'une manifestation sont considérés comme des tiers entre eux.

• **Les licenciés et non licenciés** sont invités à vérifier auprès de leur organisme d'assurance que leur contrat en responsabilité civile couvre les dommages corporels auxquels peut les exposer leur participation à une course pédestre en compétition.

• **Les enfants** : pendant toute la durée de leur présence dans l'organisation, leur responsabilité doit être assurée par au moins un parent ou une personne responsable majeure et présente.

6 – Sécurité

La sécurité mise en place lors de cette manifestation est assurée comme suit :

• **La sécurité générale de la manifestation** : par la police nationale, la police municipale, une entreprise de sécurité privée et une association de sécurité civile.

• **La sécurité spécifique des courses** : par la police municipale.

• **La sécurité des coureurs** durant les courses, sur un circuit fermé, protégé : la Protection Civile et la police municipale qui sont assistées par des signaleurs postés aux intersections des chaussées et des rues adjacentes.

Départs et arrivées Stade Auguste Delaune 52, rue du Lieutenant G. Keiser

Les parcours

- Marche ludique de 5km
 - Course de 5 km
 - Course de 10 km
- Course rose pour tous (adultes et enfants) 1km

Plus d'infos sur www.ville-sannois.fr